

Berne, début décembre 2024

## Mise au concours des Prix Médias 2025

La Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision œuvre pour un journalisme de qualité dans les médias électroniques dans les cantons de Berne, Fribourg et Valais. Elle s'engage par ailleurs en faveur d'une bonne compréhension entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Depuis 1982, elle délivre des prix récompensant des travaux journalistiques de grande qualité qui s'inscrivent dans ses buts.

Les prix sont principalement financés par le produit du capital de la fondation. Leur montant total s'élève au maximum à 16'000 francs. Le jury est composé des membres du conseil de fondation et d'autres personnes.

Tant pour le **Prix Radio** que pour le **Prix Télévision** les sujets soumis doivent traiter de thèmes concernant les cantons de Berne, Fribourg ou Valais. Le **Prix Passerelle** récompense un travail journalistique qui a pour thème le plurilinguisme vécu au quotidien, respectivement l'échange entre les régions linguistiques dans les cantons bilingues de Berne, Fribourg ou Valais.

Pour la deuxième fois, la Fondation Bernoise décerne un **Prix pour des formats numériques et multimédias**. Peuvent être présentées des productions journalistiques destinées aux médias sociaux, des sujets narratifs multimédias, des podcasts originaux (pas d'émissions de radio) ou autres. Pour ce prix également, les contributions soumises doivent avoir un lien avec les cantons de Berne, Fribourg ou Valais.

### Conditions de participation / Formats

Sont admis au concours les travaux journalistiques publiés dans les années 2023 ou 2024 sur une plateforme médiatique indépendante sur le plan rédactionnel et qui répondent aux critères susmentionnés. Les travaux publiés dans les médias sociaux (p. ex. Instagram ou TikTok) peuvent également être présentés pour le prix numérique, mais ils doivent également être réalisés de manière indépendante du point de vue rédactionnel.

Chaque personne ou équipe ne peut déposer qu'un seul sujet. Pour les séries d'émissions, une seule contribution doit être présentée au jury en tant qu'élément représentatif de l'ensemble de la série.

**Les émissions doivent être transmises par le biais du formulaire web et au format MP3 ou MP4. Les productions pour le prix numérique peuvent être soumises au moyen d'un lien Internet qui fonctionne.** Par ailleurs, la Fondation attend des informations sur la genèse des sujets ainsi qu'un bref résumé du contenu en maximum 2000 signes, à transmettre dans un fichier texte annexé. Ce document doit également mentionner la date et où le sujet a été diffusé pour la première fois.

**Formulaire d'inscription :** sur notre site Internet [fondationbernoise.ch](https://fondationbernoise.ch) ou directement sous <https://forms.gle/JVY35Lt4TkiTkKr68>

**Délai pour l'envoi des émissions :** **31 janvier 2025**

Remise des prix : En principe en mai ou juin 2025 à Berne. Les personnes récompensées seront informées personnellement en avril 2025.

La Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision espère que vous serez nombreux cette fois encore à participer au concours 2025.

Avec nos meilleures salutations

Nick Lüthi, Président

---

Pour de plus amples informations :

**Secrétariat**

[info@bernerstiftung.ch](mailto:info@bernerstiftung.ch)

Adresse

Berner Stiftung für Radio und Fernsehen  
Schwarztorstrasse 21  
3007 Bern

Site Internet

[bernerstiftung.ch](https://bernerstiftung.ch) / [fondationbernoise.ch](https://fondationbernoise.ch)